

## Lettre ouverte à Madame Brigitte LARDY, conseillère municipale d'Ambazac

Madame LARDY, vous avez récemment fait état par un écrit public de la présence, un samedi matin, des deux, je vous cite, « locataires précaires du domaine de Muret, affairés sur les ordinateurs des secrétaires » à l'accueil de la mairie. Vous les désignez clairement sans pourtant les nommer, et vous laissez entendre que ces deux personnes pouvaient consulter des données sensibles ou confidentielles. Vous invitez également les administrés à venir librement consulter des dossiers sur ces mêmes ordinateurs.

Suite à un échange téléphonique entre nous, vous avez apporté une mise à jour à votre écrit, qui reste incomplète, voir qui déforme mes propos ou m'en attribue d'autres que je n'ai pas tenus.

L'honnêteté voudrait d'abord que vous disiez que c'est vous-même qui avez vu ces deux personnes à l'accueil de la mairie. Et il se trouve que vous ne les connaissez visiblement pas, puisqu'en effet, une des locataires précaires, comme vous dites, n'était pas présente ce jour-là, ce qui ne vous empêche pas de la soupçonner de malveillance.

De tels écrits de votre part, relevant de la pure calomnie, sont inadmissibles et indignes de vos fonctions. Je vous rappelle qu'en tant qu'élue de la commune, vous aviez toute latitude pour interroger directement sur place les personnes que vous accusez. Je vous informe, car cela semble vous avoir échappé, que les personnes que vous avez vues derrière des ordinateurs ne se sont pas introduites en cachette à la mairie. Elles ont téléphoné au préalable, et suite à la réponse qui leur a été donnée de venir, elles ont utilisé le matériel informatique avec l'accord et sous la responsabilité de la secrétaire présente ce jour-là à l'accueil.

Vous pouviez donc tout aussi bien demander des explications à cette secrétaire présente, de même que vous pouviez m'interroger directement ou la directrice générale des services pour connaître la simple vérité de la situation. Mais vous préférez visiblement inventer vos propres raisons pour alimenter des soupçons fantaisistes sortis de votre esprit et jeter à la vindicte populaire la réputation de deux personnes, dont une injustement accusée d'être présente.

Je vous précise et vous rappelle que la personne que vous accusez à tort est agent de la commune d'Ambazac, et qu'elle bénéficie à ce titre de la protection fonctionnelle. Elle n'est par ailleurs nullement responsable remplaçante des marchés publics comme vous l'affirmez à plusieurs reprises. Elle occupe temporairement un poste de secrétariat administratif pendant l'absence de la responsable titulaire des marchés publics. Elle est donc chargée des seules tâches de secrétariat courant pour différents services, dont celui des marchés publics, sous la responsabilité de la directrice générale des services. Les tâches du cœur d'activité des marchés publics sont quant à elle réalisées par cette même directrice des services. Et pour devancer toutes questions, la directrice générale des services assure seule la charge du dossier de mise en délégation de service public du centre équestre de Muret, pour éviter justement tout quiproquo. Là encore, si vous faisiez la démarche nécessaire pour vous informer auprès des personnes compétentes, vous sauriez ce qu'il en est et vous ne raconteriez pas n'importe quoi.

Par ailleurs, je ne crois pas vous avoir dit que l'agent que vous accusez à tort en a souffert. Et même si c'était le cas, rien ne vous autoriserait à l'étaler publiquement comme vous le faites. Je dois reconnaître à Monsieur Bernard VERGONZANNE l'honnêteté d'avoir regretté et condamné l'accusation trompeuse que vous avez portée, et la politesse élémentaire dont il a fait preuve en téléphonant à cet agent pour lui présenter ses excuses personnelles.

Pour en revenir au locataire précaire qui était effectivement présent en mairie le samedi 21 mai dernier, vous l'accusez à mots couverts de fouiller dans les ordinateurs, et vous écrivez carrément qu'il a fourni des faux en écriture. Je vous rappelle que les documents que vous affirmez être des faux ont été produits dans un jugement aujourd'hui définitif, et que de telles accusations sont susceptibles de jeter le discrédit sur la décision de justice rendue. Je laisse cette personne juger de l'opportunité ou non de vous demander réparation.

En ce qui concerne la collectivité que je représente, nombreux sont les administrés qui demandent à accéder à la consultation internet à l'accueil de la mairie. L'agent saisi de cette demande y répond favorablement ou non selon la nature de la demande. L'administré est alors installé sur un poste informatique dédié, ou si ce dernier est déjà occupé comme c'était le cas le 21 mai, sur un poste du secrétariat, où ils font leurs recherches sous la responsabilité de l'agent présent. Cette pratique usuelle ne date pas d'aujourd'hui, et était déjà considérée comme un service à la population lors des mandatures précédentes.

Aucune données confidentielles ou sensibles, comme vous dites, que ce soit des données personnelles des agents, de la comptabilité publique ou des dossiers particuliers comme celui de la DSP de Muret que vous citez, ne sont accessibles depuis l'accueil. Et là encore, vous avez tout loisir, du fait de votre mandat d'élue de la collectivité, de vérifier ces informations avant de mettre publiquement en doute la probité des agents et des services de la collectivité que vous représentez, faut-il le rappeler.

Le locataire précaire du Domaine de Muret que vous vous étonnez de voir là n'a pas plus ni moins de droit qu'un autre administré pour venir consulter internet en mairie.

Donc, non, il ne m'est pas insupportable, comme vous l'écrivez, que vous trouviez des situations anormales. Mais il m'est insupportable qu'une élue de la commune, par ailleurs vice-présidente du conseil départemental, calomnie publiquement et porte le discrédit sur des agents et sur la collectivité toute entière, tout simplement parce qu'elle ne prend pas la peine de vérifier ou de s'informer sur la simple réalité des choses, à commencer par la véritable identité des personnes qu'elle cite.

Il ne m'est pas plus insupportable que vous fassiez la distribution d'une feuille d'information libre dans les boîtes aux lettres, bien au contraire. Peut-être pourrez-vous m'expliquer alors pourquoi la personne qui a distribué votre lettre dans mon quartier, par ailleurs ancien adjoint municipal et presque voisin, n'a pas voulu en mettre un exemplaire dans ma boîte aux lettres ?

Je me la suis néanmoins procurée depuis pour la lire avec intérêt. Personne ne pourra croire que la date butoir du 15 mars vous posait un problème pour commenter les budgets qui avaient fait l'objet d'un débat d'orientation au conseil municipal de février.

De même que votre droit de réponse n'a pas été bafoué. Il vous a été accordé bien évidemment, y compris confirmé par moi-même publiquement lors d'une séance du conseil municipal. Que vous attendiez le 21 mars, presque une semaine après la date buttoir du 15 qui vous avez été rappelée, pour répondre à un article du mois de janvier est votre problème. La règle était la même pour tous et d'autres que vous ont su la respecter.

Vous me citez également au sujet de vos permanences de conseillère départementale. Je dois donc préciser que j'ai répondu à votre demande par courrier, pour vous attribuer une salle en mairie afin que vous puissiez tenir votre permanence de conseillère départementale à Ambazac le samedi 21 mai 2016. Il s'agit de la première et de la seule demande que vous m'avez faite. Vous avez donc attendu 14 mois avant de tenir une permanence dans la plus grosse commune de votre canton ? Ce n'est pas une critique, mais juste une constatation. Je ne souhaite pas m'ingérer dans la gestion de votre mandat départemental. Mais le groupe Ambazac Terre de Gauche avait-il donc tort d'écrire en janvier 2016 que vous n'aviez tenu aucune permanence à Ambazac ?

Vous m'avertissez lors de notre conversation téléphonique qu'il fallait que je m'habitue à avoir de l'opposition. Il me semble que celle-ci devrait s'exprimer pour avancer d'éventuelles positions alternatives dans un souci de construction sur l'ensemble des dossiers qui sont traités au conseil et non en ressassant perpétuellement le passé concernant le domaine de Muret. Je me suis déjà exprimé publiquement sur ce passé et je m'intéresse depuis à son avenir. J'ai souhaité que chaque groupe politique puisse avoir une place à la commission en charge du dossier de mise en délégation de service public du centre équestre de Muret. Vous avez préféré ne pas en faire partie, la critique serait-elle plus facile quand on ne participe pas au débat qui doit conduire à une décision ?

Ce que je dénonce aujourd'hui dans cette lettre ouverte ne me semble pas être de l'opposition de votre part ! Et si la calomnie est l'idée que vous vous faites de l'opposition, alors tout au plus participez-vous au rejet grandissant de la politique que nous constatons tous les jours vous et moi. Vous m'avez dit le soir du conseil suivant mon élection que vous souhaitiez être plus constructive en laissant moins de place à l'anonymat parfois nauséabond qui participait à votre site d'expression. Je suis navré de constater que rien ne change et que vous approuvez toujours certains propos tenus en ne les modérant pas.

Je ne désespère pas de vous voir tenir la place qui devrait être la vôtre.

Stéphane Ché

Maire d'Ambazac

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stéphane Ché', written over a horizontal line.